

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-3-8

Séance du jeudi 10 décembre 2009

TRANSPORTS SCOLAIRES BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- inscrit un crédit de fonctionnement de 30 259 000 euros au titre de la politique A 09,
- inscrit une autorisation de programme de 400 000.00 € sur quatre ans, et un crédit d'investissement de 100 000.00 € en 2010 au titre de la politique A 09,
- inscrit une recette de fonctionnement de 8 000.00 € au titre des participations diverses aux transports départementaux,
- donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions